



COVID-19 : Plan de protection du TC Lancy-Fraisiers pour le tennis et le padel



Version 10 (26 juillet 2021)

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres.

Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le TC Lancy-Fraisiers est Romain Perruchoud, 078/686.05.05, romain@tcfraisiers.ch

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Mesures

Toutes les personnes présentes dans le club se lavent ou se désinfectent régulièrement les mains.

Il est recommandé à tous les joueurs de prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie.

On renonce à la traditionnelle poignée de main et les joueurs évitent de s'échanger des objets.

1.3. Éloignement social

Respect des distances (distance recommandée de 1.5 mètre entre toutes les personnes)

Mesures

Il doit y avoir une distance de 1.5 mètre au minimum entre les bancs des joueurs.

Une attention particulière est apportée au respect des distances en présence de 3 joueurs ou plus.

1.4. Fréquentation des installations

Il n'y a actuellement plus de limitation du nombre de personnes réunies en groupe.

Mesures

La pratique du padel et du tennis est autorisée.

L'accès aux vestiaires est autorisé, avec port du masque obligatoire, et en respectant la distance de 1.5 mètre entre les personnes.

Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le restaurant.

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

| Mesures |
|---|
| Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes : |
| Les nom et numéro de téléphone des joueurs invités ou procédant à une location doivent être indiqués lors de la réservation sur le site Plugin.ch ou à défaut être annoncées au secrétariat (info@tcfraisiers.ch). |
| Il est obligatoire pour les membres de s'inscrire sur le site des réservations avant de pouvoir jouer. |
| Le site est accessible sur smartphone ou ordinateur https://tcfraisiers.plugin.ch/index.php |
| Les personnes non inscrites sur le planning seront priées de quitter le terrain. |

1.6. Personnes présentant des symptômes de maladie

| Mesures |
|--|
| Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de s'entraîner. Elles doivent se mettre en isolement, appeler leur médecin de famille et suivre ses directives. Il faut informer immédiatement les partenaires de jeu et le responsable COVID du club des symptômes de maladie. |

1.7. Devoir d'information

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

| Mesures |
|---|
| Les mesures de protection du club ont été communiquées le 25 juillet 2021 à l'ensemble des membres via un email et peuvent être consultées en tout temps sur le site du club. Elles sont également affichées au club. |
| Les affiches de l'OFSP et de Swiss Tennis sont affichées au club. |

1.8. Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis et de padel de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

| Mesures |
|---|
| Par la réservation et la confirmation du court, l'utilisateur accepte les mesures de protection définies. |
| Il incombe en particulier aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives. |
| Lors de l'arrivée sur le court, les joueurs prêtent une attention particulière à respecter une distance suffisante envers les joueurs en train de jouer. La même attention est portée à la sortie du court. |

2. Mesures pour l'enseignement du tennis

2.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

| Mesures |
|---|
| Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club/centre dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes : |
| Communication du modèle de protection à tous les membres du club et aux parents des élèves. |

2.2. Mesures d'hygiène particulières

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

| Mesures |
|--|
| Les moniteurs et professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs élèves une quantité suffisante de désinfectant. |
| Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés. |

2.3. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

| Mesures |
|--|
| Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation du club. |
| Les coordonnées des joueurs de tennis sont connues par le responsable de l'école de tennis et une liste de présence des élèves est tenue à jour. |

Conclusion

Ce document a été établi par le comité du TC Lancy-Fraisiers en date du 25 juillet 2021 et a été délivré à tous les membres par email le même jour.